

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	40	41

Date de la convocation  
12 mars 2019

Numéro de la délibération  
19-08

Objet de la Délibération  
Affectation des résultats  
de l'exercice 2018

PREFECTURE DU LOIRET

28 MAR. 2019

COURRIER 4

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
Le 28/03/2019  
Et publication ou notification  
Le 02/04/2019

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU POLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL  
PAYS LOIRE BEAUCE

(2 RUE DU DOCTEUR HENRI MICHEL – 45130 MEUNG SUR LOIRE)

L'an deux mille dix-neuf, le 21 mars à 17h30,

Le Comité Syndical, dûment convoqué le 12 mars 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Coulmiers, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du Pays :

➤ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BEAUCE LOIRÉTAINE**

Jean-Luc BEURIENNE (Patay), Miriane BONHOMMET (Sougy), Thierry BRACQUEMOND (Huêtre), Annick BUISSON (Gidy), Joël CAILLARD (Gémigny), Thierry CLAVEAU (Villamblain), Jean DUMOUTIER (Ruan), Pascal GUDIN (Artenay), Lucien HERVÉ (Coinces), Gérard HUCHET (Tournois), Hubert JOLLIET (Chevilly), Christophe LLOPIS (Rouvray Ste Croix), Pascale MINIERE (Boulay les Barres), Claude PELLETIER (Chevilly), Benoît PERDEREAU (Gidy), Dominique PERRON (Gidy), Françoise PROUST (Sougy), Jean-Guy ROBLIN (Bricy), Isabelle ROZIER (Patay), Martial SAVOURÉ-LEJEUNE (Cercottes), Christophe SOUCHET (Trinay), Bernard TEXIER (Chevilly), Jean-Bernard VALLOT (St Péray la Colombe),

➤ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE**

Anita BENIER (Baccon), Odile BRET (Beauce la Romaine - Ouzouer le Marché), Édith CHARDON (Tavers), Gérard CORGNAC (Cléry Saint André), Danielle COROLEUR (Mézières lez Cléry), Frédéric CUILLERIER (Saint-Ay), Yves FAUCHEUX (Epièdes en Beauce), Michel FAUGOUIN (Chaingy), Roger BAUNÉ (St Laurent des Bois), Jean-Paul BRIHAY (Le Bardon), Elisabeth MANCHEC (Coulmiers), Arnold NEUHAUS (Villermain), Christian ROUBALAY (Prénouvellon), Jean-Paul ROUSSARIE (Huisseau sur Mauves), Daniel THOUVENIN (Villorceau), Pierre TRUBLARD (La Colombe), Bruno VIVIER (Charsonville),

Avait donné pouvoir :

Monsieur Jean-Pierre FROUX (Lailly en Val) à Elisabeth MANCHEC (Coulmiers),

Ainsi que Mesdames :

Brigitte LAMY (Boulay les Barres), Marc LEBLOND (Patay), Thomas POINTEREAU (Chambre d'agriculture du Loiret), Michel POMMIER (Rozières en Beauce).

Considérant les débats au sein de l'assemblée délibérante,

Entendu l'exposé du Président,

**Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :**

- d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2018, d'un montant de 8 494.38 € (huit mille quatre cent quatre-vingt-quatorze euros et trente-huit centimes) en investissement au compte 1068, pour un montant de 1958.87 € (mille neuf cent cinquante-huit euros et quatre-vingt-sept centimes)
- d'affecter le reste de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2018, d'un montant de 6 535.51 € (six mille cinq cent trente-cinq euros et cinquante-et-un centimes), en excédent de fonctionnement à reporter au budget 2019 (compte 002).
- d'affecter le déficit d'investissement de l'exercice 2018, d'un montant de moins 1 958.87 € (mille neuf cent cinquante-huit euros et quatre-vingt-sept centimes), en intégralité en déficit d'investissement reporté (compte 001).
- D'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Certifié conforme au Registre des délibérations,  
Le Président du  
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays Loire Beauce

Frédéric CUILLERIER